

La transition de l'école à la vie active (TÉVA)

**Comité TÉVA/Engagement jeunesse
Région de Montréal
2011**



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nOs forces

Québec 

Des défis à relever

Lorsqu'il quitte l'école secondaire, le jeune vivant une situation de handicap se retrouve face à plusieurs défis:

- l'insertion et le maintien en emploi
- la poursuite des études post-secondaires
- la participation à des activités valorisantes
- le développement d'un nouveau réseau social



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec

En conséquence...

- Aider le jeune à relever ces défis et à réaliser son projet de vie peut faire toute la différence.
- Une intervention planifiée et bien structurée ainsi qu'un arrimage intersectoriel entre l'école et ses partenaires facilitent grandement l'intégration à la vie active.
- Le jeune et ses parents doivent être au cœur de la démarche.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Définition de la TÉVA

La TÉVA se définit comme un ensemble coordonné et planifié d'activités axées sur l'accompagnement de l'élève dans la réalisation de son projet de vie quand il aura quitté l'école, notamment, en regard de :

- son intégration socioprofessionnelle;
- la transformation de son réseau social;
- ses loisirs;
- sa participation à la communauté;
- la poursuite de ses activités éducatives.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
n^{os} forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Objectifs de la TÉVA

- Développer une approche individuelle et favoriser la réalisation du projet de vie du jeune;
- Améliorer la préparation du jeune à la vie adulte en englobant toutes les sphères de sa vie;
- Identifier les obstacles et viser leur réduction afin de faciliter la transition du jeune;
- Assurer un continuum de l'école aux autres services en développant le partenariat afin d'éviter que le jeune se retrouve sans service;
- Encourager la complémentarité des services et la collaboration entre les différents réseaux interpellés.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec

Cadre légal et réglementaire au Québec

Au Québec, la TÉVA est énoncée dans :

- La politique d'adaptation scolaire, MELS, 1999
- L'Entente de complémentarité MELS-MSSS, 2003
- Le cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, MELS, 2004
- Le Plan d'accès aux services pour personnes ayant une déficience, MSSS, 2008
- La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, MESS, 2008
- La politique gouvernementale À part entière, 2009
- La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et 2009-2014, Secrétariat à la jeunesse



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Situation hors Québec

- En Alberta, une politique définit le plan de transition comme une planification collaboratrice et un processus pour que l'élève obtienne une meilleure qualité de vie à la sortie de l'école dans son intégration au travail et sa vie adulte.
- En Colombie-Britannique, des directives ministérielles proposent que tous les moments de transition soient planifiés et coordonnés. Ainsi, un plan de transition devrait être élaboré entre 2 et 3 ans avant que l'élève quitte l'école.
- Aux États-Unis, l'élaboration de plans de transition est obligatoire dès l'âge de 14 ans selon la Loi américaine IDEA (Individual with Disabilities Education Act)



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Population visée

La TÉVA s'adresse à des jeunes :

- ayant des incapacités physiques, intellectuelles, des troubles envahissants du développement, des troubles graves de santé mentale;
- âgés de 15 ans et plus;
- fréquentant une école secondaire;
- désirant entreprendre une démarche de planification de la TÉVA.

Ces jeunes ont besoin d'une démarche concertée et planifiée afin d'être assurés d'un passage harmonieux à la vie active.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Opérationnalisation de la TÉVA

- Le plan de transition identifie le projet de vie du jeune et les moyens pour le réaliser. Il devrait aussi inclure ses forces et ses limitations, ses intérêts, ses loisirs, etc.
- La planification de la TÉVA s'inscrit dans un plan de transition, à l'intérieur du plan d'intervention et, s'il y a lieu, de son plan de services.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Participants au plan d'intervention

- L'élève, le directeur de l'école ou son représentant, l'enseignant, les intervenants du réseau de la santé et/ou de l'emploi impliqués dans le dossier ET les parents

Au besoin :

- les autres intervenants de l'école impliqués auprès de l'élève;
- les intervenants des centres de réadaptation et des CSSS;
- les intervenants du réseau de l'emploi;
- les intervenants du milieu associatif et communautaire.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Responsabilités

- Implication du milieu scolaire:
 - Mettre en place le plan de transition et initier la démarche;
 - Identifier les jeunes pouvant bénéficier d'un plan de transition;
 - Établir et maintenir les contacts avec les parents et les organismes impliqués dans le plan de transition;
 - Élaborer et réaliser, avec le jeune, en collaboration avec les autres partenaires, les objectifs définis dans le cadre du plan de transition.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Responsabilités (suite)

- Implication des partenaires :
 - Participer aux rencontres du plan de transition lorsque l'établissement ou l'organisme est impliqué auprès du jeune et transmettre l'information le concernant;
 - Collaborer à l'élaboration et à la réalisation des objectifs définis dans le cadre du plan de transition. À cette fin, rendre disponibles leurs services.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Démarche TÉVA

1. Présentation de la démarche générale du plan de transition au jeune et à ses parents;
2. Accompagnement du jeune dans l'identification de son projet de vie;
3. Élaboration du plan de transition individualisé avec le jeune;
4. Réalisation du plan de transition;
5. Révision et suivi du plan de transition;
6. Référence du jeune et transfert d'informations vers les nouveaux intervenants ou services.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Conditions de réussite

- Le jeune doit être au centre de la démarche;
- Le jeune doit s'impliquer activement, ainsi que ses parents;
- Les objectifs doivent être définis en fonction du projet de vie du jeune et non seulement en fonction des services disponibles;
- Il importe d'innover dans nos façons de faire;
- La collaboration des partenaires des différents réseaux est essentielle.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 

Regard sur l'avenir

- Grâce aux efforts et à la collaboration des partenaires, les jeunes peuvent s'engager dans la réalisation de leur projet de vie.
- Les jeunes et leurs parents sont rassurés face à l'avenir et se sentent soutenus dans la démarche de transition entre l'école et la vie active.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec

Diaporama produit par les membres du Comité régional TÉVA

RÉSEAU ÉDUCATION	RÉSEAU SANTÉ, SERVICES SOCIAUX
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Direction régionale) Commission scolaire de Montréal Commission scolaire English Montreal Commission scolaire Lester-B.-Pearson Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys Commission scolaire Pointe-de-l'Île	Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal Office des personnes handicapées du Québec Centre de réadaptation Lucie-Bruneau Centre de réadaptation Marie-Enfant Services de réadaptation L'Intégrale CSSS Pointe-de-l'Île
RÉSEAU DE L'EMPLOI	MILIEU ASSOCIATIF
Emploi-Québec (Direction régionale) Action main-d'œuvre SPHERE-Québec	CRADI (déficience intellectuelle) ROPMM (déficience physique) RACOR (santé mentale)
LOISIR MUNICIPAL	AUTRE
Ville de Montréal	Engagement jeunesse Montréal



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Office des personnes
handicapées
Québec 



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Merci de votre attention!

*Présentation inspirée des travaux de l'Office
des personnes handicapées du Québec.*

Office des personnes
handicapées
Québec 